



Paris, le 2 février 2012

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BRARD  
DEPUTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Vice-président du groupe parlementaire d'études sur les sectes**

**« La scientologie condamnée : une victoire historique ! »**

Pour la première fois en France, la scientologie a été condamnée en tant que personne morale pour escroquerie en bande organisée. C'est une décision qui honore les magistrats de la cour d'appel de Paris.

Le 2 février 2012 est désormais une date noire dans l'histoire de ce mouvement et tous les défenseurs des libertés peuvent s'en réjouir.

Après 13 années de procédure, cette victoire est un véritable soulagement. Un soulagement pour les victimes, leurs familles ainsi que tous ceux qui les défendent. On peut espérer que ce jugement fera date dans toute l'Europe où des procédures du même type sont en cours.

Aujourd'hui les magistrats ont mis à nu ce qu'est véritablement la scientologie : une organisation à caractère sectaire dont l'objectif principal est le siphonage des comptes bancaires de ses adeptes.

Le travail des parlementaires et des associations de défense des victimes des sectes a payé mais la mobilisation de tous reste indispensable pour que puisse être enfin prononcées la dissolution et l'interdiction de ce mouvement dangereux qui exploite la faiblesse et la vulnérabilité des personnes pour leur soutirer de l'argent.